



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réalisons
l'objectif de
2 0 1 0

Ref.: SCBD/SEL/OJ/LB/57059

le 9 janvier 2007

NOTIFICATION¹

Objet : Arrangements intérimaires pour l'affectation des fonds facilitant la participation des Parties au processus de la Convention et de son Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

Madame / Monsieur,

Conformément au paragraphe 22 de la décision VIII/31 de la Conférence des Parties, il me fait plaisir de vous transmettre les arrangements intérimaires pour l'exercice 2007-2008 tel qu'approuvé par le Bureau lors de sa réunion du 5 décembre 2006 à Brasilia, Brésil, concernant les procédures d'allocation de fonds provenant du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (BZ) pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention et de son Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Le document est maintenant disponible sur le site web du Secrétariat à l'adresse suivante : <http://www.biodiv.org/doc/ref/meetings/mtg-part-funding-fr.pdf>.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire exécutif

À l'attention de tous les correspondants nationaux de la CDB

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.

